

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 MAI 2023 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 19.05.2023

Secrétaire de séance : PERBET Yoann

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2023
2. Déclassement du domaine public de l'ancienne école
3. Election de nouveaux délégués au Parc Naturel des Monts d'Ardèche
4. Subvention aux associations
5. Rétrocession de la concession funéraire Eynard-Brosse

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GIROUD Florence
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DESCAMPS Véronique	PERBET Yoann
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 03 avril 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023.

2. Déclassement du domaine public de l'ancienne école

Le déclassement de l'ancienne école sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

3. Election de nouveaux délégués au PNR des Monts d'Ardèche

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne les membres suivants pour représenter la commune au PNR des Monts d'Ardèche :

TITULAIRE

- Mme Véronique DESCAMPS

SUPPLEANT

- Mr Éric CELLE

4. Subvention aux associations

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à l'Association de portage des repas à domicile, basée à Laussonne. Cette association apporte un service précieux pour certains habitants âgés de la commune grâce au portage de repas à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 700 € à l'association de portage des repas.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé à la mairie par l'association des Amis de la Ferme Perrel. Ce courrier présente un bilan de l'activité pour l'année 2022 et expose le projet 2023 de l'association pour le développement de l'axe numérique et notamment la refonte du site internet de l'écomusée. Un état récapitulatif des comptes 2022 est également joint au courrier.

Par ce courrier, l'association sollicite une subvention pour un montant de 2 500 € afin de l'aider dans son projet de développement de l'axe numérique.

Suite à une réunion avec le PNR des Monts d'Ardèche, Mr Grail indique qu'il serait intéressant de se rapprocher du PNR pour solliciter également une aide financière.

Messieurs CELLE, GRAIL et GENTES ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 2 500 € à l'association Les Amis de la Ferme Perrel.

Vote : 3 voix pour ; 1 abstention (Florence GIROUD)

5. Rétrocession de la concession funéraire Eynard-Brosse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Eynard, domiciliée Rue de l'église à Moudeyres a présenté une demande afin de rétrocéder à la commune la concession funéraire n°32 acquise le 09 mars 2022 pour un coût de 305 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession de la concession funéraire de Mme Eynard à la commune pour un montant de 305 €.

Questions diverses

- Suite au départ du locataire de l'ancienne école, la question se pose de savoir s'il faut remettre en location le logement. Suite à la loi Climat et résilience de 2021, il sera nécessaire de réaliser des travaux de rénovation thermique pour pouvoir continuer à louer les logements communaux les plus anciens (presbytère, école...). Les travaux concernant le gîte de la mairie seront réalisés en 2023. Dans ce contexte, le conseil municipal est favorable à la mise en vente de l'ancienne école à condition que le bien soit acheté pour en faire une résidence principale. Une estimation autour de 150 000 € est évoquée.
- Suite aux difficultés techniques rencontrées pour gagner la cheminée du gîte assemblée (conduit de cheminée obstrué), le projet est abandonné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.